



Paris le 11 février 2011

Action nationale de lutte contre la précarité dans la fonction publique.

Lettre ouverte à

**Monsieur Bertrand Delanoë
Maire de Paris**

Monsieur le Maire,

La manifestation du 20 Janvier à Paris comme dans d'autres villes a mis en lumière l'étendue de la précarité dans la fonction publique. En France, plus d'un million d'agents non titulaires, le plus souvent employés depuis des années, attendent de sortir de la précarité. Ils sont plutôt jeunes et les femmes sont majoritaires (68 %).

Au regard de la gravité des situations individuelles comme des enjeux de service public, la résorption de la précarité dans le secteur public est un enjeu majeur qui appelle des mesures ambitieuses.

Aussi, les fonctionnaires et les agents non titulaires ont ensemble toutes les raisons de craindre les nouvelles orientations « pour la modernisation des conditions d'emploi des agents contractuels de la Fonction publique » d'un gouvernement instigateur de la casse du service public et de son cadre statutaire.

Face à lui, la CGT, FSU et Solidaires n'ont de cesse de revendiquer une loi de titularisation, le développement du niveau d'emploi public statutaire, comme autant de mesures de justice sociale, et d'un service public à la hauteur des réponses à apporter aux besoins de la population.

Il s'agit également de faire évoluer le statut de la fonction publique, non dans la voie de son démantèlement comme le gouvernement s'y emploie, mais en intégrant mieux les besoins diversifiés de la fonction publique, en garantissant des droits élevés pour tous et toutes et en prévenant de nouveaux recours abusifs à l'emploi précaire de la part des employeurs publics.

C'est sur cette base que l'inter syndicale aborde les négociations entamées depuis le 11 janvier 2011.

A Paris, vous êtes élu de la première collectivité territoriale de France et vous employez près de 15 000 non titulaires (vacataires, contrats aidés, CDD, CDI...).

Sans attendre une loi de titularisation, dans la foulée des différentes actions de résorption de la précarité que nous avons engagées ici et là, vous avez la possibilité de réduire la précarité qui persiste au sein de vos établissements.

A ce titre, et comme auprès d'autres employeurs publics (Education nationale, hôpitaux, universités, collectivités territoriales...), nous revendiquons la mise en place d'un plan de titularisation négocié au sein de la Ville de Paris et la mise en oeuvre des postes et des outils nécessaires à la fin des recrutements contractuels et à un service public de qualité.

Nous souhaiterions aborder avec vous :

- ↳ La transformation des postes à temps incomplets en temps complets.
- ↳ La titularisation de tous les agents sur emplois permanents à temps complet.
- ↳ La contractualisation des agents non titulaires qui ne peuvent pas être titularisés (et la transformation automatique de leur contrat en CDI dès 6 ans d'ancienneté).
- ↳ La définition d'un plan ambitieux de formation et d'intégration des contrats aidés, ainsi que l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de recrutement.
- ↳ La transparence et la revalorisation des salaires.
- ↳ L'amélioration des conditions d'indemnisation des chômeurs de la Ville de Paris.
- ↳ L'accès aux droits sociaux (AGOSPAP/ASPP, APS, Vélib, restauration) à tous les non titulaires.
- ↳ Les modalités de recours aux personnels vacataires et non titulaires et la création d'équipes volantes pour palier aux absences temporaires dans les services de la Ville de Paris.

Dans l'attente de la parution de la loi, nous vous demandons à titre conservatoire de renouveler l'ensemble des contrats en cours. Nous ne doutons pas que les surcharges d'activité et les sous-effectifs chroniques rencontrés dans tous les services permettent leur maintien dans l'emploi.

Ne pas donner leur chance à ces agents dont certains ont plusieurs années d'ancienneté ne pourrait être considéré que comme une tentative de fuite devant ses responsabilités de la part de la Ville de Paris alors que la lutte contre la précarité est présentée comme une cause nationale et un objectif de la politique de la Municipalité.

Nos syndicats sont à votre disposition pour négocier les contours du plan permettant à tous ces précaires et à leur famille d'entrevoir, peut-être, un avenir meilleur. Nous vous informons que le mercredi 9 mars, nous participerons à une conférence de presse concernant la précarité dans la fonction publique à Paris. C'est pourquoi nous vous proposons une rencontre avant cette date.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Pour l'intersyndicale CGT, SUPAP-FSU, SUD-CT,

Pascal Muller.

Copies à : Mme Maïté Errecart.
Mme Fatima Lalem.
M. Christian Sautter.
M. Bruno Julliard.
Mme Olga Trostiansky.